



DOSSIER DE PRESSE

16.09.2021



SNEP FSU
76 rue des Rondeaux, Paris 20
01.44.62.82.23 - presse@snepfsu.net



Sommaire

Introduction

Plus de « sport » à l'École, c'est possible !

Des leviers à mobiliser

4 heures d'EPS pour tous et toutes, c'est le bon rythme !

Un enjeu de santé et de sécurité publique, l'exemple de la natation

Sport Scolaire - UNSS

Politique sportive

Un grand plan de développement des infrastructures sportives

Pour une synergie entre le scolaire et le fédéral

Un « ministère des sports » renforcé

De la nécessité de recrutements massifs et planifiés

Une formation de qualité

Bilan de rentrée 2021

Introduction

Plus de « sport » à l'Ecole c'est possible !

En dehors des heures obligatoires d'Education Physique et Sportive de nombreux dispositifs existent comme le sport scolaire (UNSS), les sections sportives scolaires, les options, le nouvel enseignement de spécialité en lycée etc. Si l'offre peut paraître importante, elle a ce biais de ne s'intéresser qu'à un public d'élèves volontaires et est soumise à des contraintes d'emploi du temps et de disponibilités d'installations sportives insuffisantes en nombre et qualité.

Si l'objectif affiché régulièrement est d'augmenter le temps de pratique physique des élèves, il ne peut s'exonérer, dans le cadre scolaire, de contenus exigeants (il ne suffit pas de bouger pour apprendre) et d'horaires augmentés. Ce combat est mené de très longue date par le SNEP FSU et est fortement mis sur le devant de la scène par le rapport de la Cour des Comptes de 2019 « L'ÉCOLE ET LE SPORT ; Une ambition à concrétiser », le contexte sanitaire avec la pandémie Covid qui montre l'importance de la lutte contre la sédentarité et les bienfaits de la pratique physique, le rapport des député-es Régis Juanico et Marie Tamarelle-Verhaeghe sur l'évaluation des politiques de prévention en santé publique qui prône notamment de définir l'activité physique et sportive « grande cause nationale » dès 2022 et en faire une priorité de santé publique.

Ce débat sur la place du sport dans le système éducatif français a été aussi fortement réactivé par le tweet du Ministre de l'Education nationale à l'occasion des Jeux Olympiques de Tokyo : « *Vive le sport collectif ! Vive l'EPS ! Le succès de nos équipes de France de BHV illustre la qualité de l'enseignement de ces sports à l'école. Saluons le travail des enseignants d'EPS et la bonne collaboration avec les fédérations* ». S'il peut receler une part de vérité historique, il n'en reste pas moins que l'action des derniers gouvernements va à rebours de cette assertion : la part des sports collectifs dans l'enseignement n'a de cesse de s'amenuiser pour répondre aux exigences des programmes et la multiplication des objectifs à atteindre (santé, cohésion sociale, citoyenneté) ont tendance à réduire la part de la nécessaire appropriation culturelle des activités. Les réponses apportées par des sportifs et sportives de haut niveau montrent par ailleurs la nécessité de la construction d'une culture commune entre tous les acteurs du sport, qu'ils soient scolaires ou fédéraux, tant la méconnaissance et les représentations tronquées des différents milieux semblent importantes.

Pour le SNEP FSU, donner corps à cette ambition d'augmentation de la pratique physique ne peut passer que par l'augmentation des horaires d'EPS et la systématisation de 2 séquences hebdomadaires sur l'ensemble de la scolarité. Compte tenu des contingences matérielles, le SNEP FSU revendique 4 heures d'EPS obligatoire pour tous les élèves du primaire à la terminale. Cette revendication ne peut avoir d'existence et de corps que par la mise en œuvre d'un ensemble de décisions qui portent sur les installations sportives à développer, le recrutement, la formation...

C'est dans cet esprit que plusieurs initiatives sont lancées dès cette rentrée :

- **Les 40 ans d'intégration de l'EPS à l'Education nationale** le 7 octobre 2021. Ce moment permettra de faire un retour sur l'histoire mais aussi un bilan et d'établir des perspectives d'avenir pour la discipline.
- **La semaine de l'EPS** courant novembre. Elle se déclinera sur l'ensemble du territoire et mettra en avant la nécessité des 4h d'EPS pour toutes et tous.
- **Notre congrès national** fin novembre, qui fixera un programme revendicatif pour plus et mieux d'EPS à l'Ecole, plus et mieux de sport civil et dressera les pistes d'une possible synergie entre les deux.

Des leviers à mobiliser

4 heures d'EPS pour tous et toutes, c'est le bon rythme !

Le tweet malheureux de JM Blanquer de cet été sur l'EPS et les JOP a eu le mérite de déclencher une série de réactions qui vont in fine toute dans le même sens : dans le monde scolaire comme sportif, une chose est sûre, les moyens ne suivent pas les discours.

Mais, alors que nous entamons la troisième année consécutive où l'activité physique a été perturbée, empêchée voire interdite, ce qui saute aux yeux, pour l'ensemble de la population, c'est la nécessité de prendre enfin les mesures pour éviter des régressions durables et inquiétantes (elles l'étaient déjà avant la crise sanitaire).

Pour la jeunesse, seule l'Ecole aujourd'hui s'adresse à tout le monde. C'est donc l'éducation physique et sportive, discipline obligatoire depuis le 19^{ème} siècle pour répondre aux besoins d'éducation aux pratiques culturelles sportives et artistiques, qui a la lourde tâche de donner à tous et toutes les outils pour se développer. La politique de JM Blanquer, axée sur les fondamentaux en français et maths dans le premier degré, a fortement entamé les possibilités pour les professeurs des écoles de faire leurs séances d'EPS sereinement (pression temporelle). Ce n'est pas la lourde communication sur le gigotage « bouger 30mn » qui va changer les choses. Dans le second degré, la faiblesse de la reconnaissance de l'EPS, notamment dans les examens (DNB, Bac), n'incite pas non plus à une prise en compte sérieuse par les jeunes et les familles. La faiblesse de la reconnaissance de l'EPS traduit l'incohérence de la politique ministérielle par rapport aux besoins de la jeunesse. Là encore, ce n'est pas la communication ministérielle sur les JOP de Paris 2024 qui change la donne. Dans tous les cas, les horaires obligatoires sont insuffisants, si l'on songe que les recommandations de l'OMS sont d'1 heure d'activité physique par jour...

Comme étape nouvelle et significative, nous demandons un horaire identique, pour tous et toutes, tout au long de la scolarité premier et second degré : 4 heures d'EPS par semaine.

C'est un horaire qui permettrait d'augmenter significativement l'horaire de tous les élèves (excepté pour la classe de 6^{ème} qui a déjà 4h), de mieux rythmer la semaine, de proposer plus de sports différents, des apprentissages plus longs, donc de meilleure qualité, etc.

Au lycée, où la baisse de pratique des adolescents, et particulièrement des adolescentes, est importante, l'augmentation de l'horaire d'EPS, actuellement de 2 heures, est une nécessité absolue. Un rapport récent (juillet 2021) des Député-es Régis Juanico et Marie Tamarelle-Verhaeghe propose un passage à 3 heures. En dessous de ce que nous proposons, mais ce rapport montre bien la prise de conscience qui est en train de s'opérer. Il faut maintenant concrétiser.

Alors que l'on fête le 40^{ème} anniversaire de l'intégration de l'EPS à l'Education nationale, le Ministre pourrait, en répondant à notre revendication de 4 heures d'EPS hebdomadaires, faire un beau cadeau aux jeunes de notre pays, parce qu'ils et elles le valent bien !

Un enjeu de santé et de sécurité publique, l'exemple de la natation

1 enfant sur 6 ne sait pas nager en arrivant en 6^{ème} et ce chiffre est rapporté à 1 sur 2 lorsque l'on regarde le seul département de Seine-Saint-Denis.

Cette année encore 1 447 noyades ont été recensées entre le 1er juin et le 8 août 2021 selon Santé publique France.

Depuis 2 ans, des milliers d'élèves du primaire et du secondaire n'ont pas pu bénéficier d'enseignement pour apprendre à nager. Les restrictions budgétaires de rentrée ont impliqué dans les établissements scolaires des arbitrages sur les différents projets en cours. Ainsi les moyens abondés pour l'enseignant-e supplémentaire nécessaire pour assurer la sécurité des élèves ou pour les projets non-nageurs ont été amputés réduisant, de fait, l'enseignement de la natation déjà bien maigre.

Alors que le ministère considère le savoir nager comme une priorité nationale, les moyens attribués ne vont pas en ce sens. Certains élèves entrant en 6^{ème} aujourd'hui n'auront jamais pratiqué la natation, des collégiens entreront au lycée, où l'activité est beaucoup moins proposée, en n'ayant pas dépassé le stade de l'aisance aquatique.

Cette question doit être traitée rapidement par des moyens spécifiques et fléchés de l'Etat et des collectivités territoriales.

Chaque élève doit pouvoir au cours de sa scolarité être détenteur du savoir nager.

Le SNEP FSU demande que l'Etat et les collectivités territoriales mettent en place un plan de rattrapage ambitieux pour permettre à chaque élève d'avoir accès au savoir nager : abondement de moyens, construction de piscines, paiement des entrées et des transports.

L'Etat doit prendre sa part dans ce plan de rattrapage en impulsant des projets de construction de nouvelles piscines : 1 000 piscines de toute urgence.

Sport Scolaire - UNSS

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'UNSS a perdu 350 000 licencié-es en 2020-2021, soit une baisse de 32%. La crise sanitaire a été un catalyseur de cette chute mais ce n'est pas la seule explication. Depuis l'arrivée de notre Ministre et Président de l'UNSS, 771 postes EPS ont été supprimés (autant d'animateurs d'AS en moins pour encadrer, former et accompagner les licencié-es UNSS) ; l'option facultative Haut Niveau du sport scolaire a été supprimée (elle permettait aux jeunes officiels UNSS nationaux/internationaux et aux élèves UNSS ayant fait un podium d'avoir des points supplémentaires au Bac) ; le « plan mercredi » et le 2S2C ont mis en concurrence les associations sportives (AS), le périscolaire et l'extra-scolaire ; la réforme des lycées conduit de plus à plus à la préemption des mercredis après-midi au détriment de l'AS et de l'UNSS.

Le sport scolaire a été particulièrement malmené l'an dernier. Selon une enquête réalisée par le SNEP FSU¹, les AS de collèges ont enregistré une baisse de licencié-es de l'ordre de 27%, mais pour les AS de lycées et lycées professionnels elle a été nettement plus importante avec 40% en moyenne ; elle a même pu atteindre 80% dans certains établissements. Deux raisons principales :

- Des protocoles sanitaires concernant l'EPS et les associations sportives qui ont souffert d'interprétations différentes selon les établissements, y compris au sein d'un même territoire, avec pour conséquence des mises à l'arrêt injustifiées de certaines AS.
- L'absence d'un protocole spécifique à l'UNSS qui fédère toutes les AS du second degré qui a conduit à l'annulation des rencontres et compétitions dès mars 2020. Si quelques territoires ont pu sporadiquement organiser des rencontres inter-établissements en 2020-2021, d'autres en ont été totalement privés.

JM Blanquer, Président de l'UNSS, 2^{ème} fédération sportive française, n'a pas pris la mesure de ce triste bilan. Aucune leçon n'a été tirée des 18 mois de crise sanitaire.

A cette rentrée, nous en sommes au même point voire pire. Les particularités de l'organisation et du fonctionnement du sport scolaire ont été totalement ignorées. La pratique de l'AS se faisant dans le cadre de groupes constitués sur la base du volontariat issus de classes et niveaux différents, cette notion de groupe n'apparaît simplement pas dans le protocole et le cadre de fonctionnement, c'est d'ailleurs le cas également pour les sections sportives scolaires. Puisque nous sommes en niveau 2, la limitation du brassage par niveau est obligatoire et le fonctionnement des AS est nié. Alors que les activités de club ont repris, les rencontres inter-établissements, moteur de l'activité et de motivation des élèves, souffrent d'un manque de consignes claires qui nuisent à leurs constructions.

Il ne suffit pas au Ministre de tweeter à l'occasion des JOP ou encore à la direction nationale UNSS de lancer une campagne #RestonsDansLeJeu pour encourager la reprise des activités sportives et artistiques volontaires des élèves. Il faut tenir compte et inscrire les spécificités du sport scolaire dans le protocole de l'EN et établir un protocole UNSS pour les rencontres. Sans quoi la relance ne sera pas au rdv !

Pour le SNEP FSU, les notions de niveaux et de non-brassage doivent disparaître. Aucune APSA ne doit être interdite, les enseignant-es d'EPS étant en capacité et de manière responsable d'organiser les formes et modalités de pratiques répondant aux contraintes sanitaires. La reprise des rencontres inter-établissements dans le cadre d'un protocole spécifique à l'UNSS, puisqu'elle est autorisée dès la rentrée, doit être fortement encouragée et affirmée.

¹Enquête (août 2021) : 18% des AS n'ont pas pu fonctionner de septembre à juin, les raisons évoquées relèvent de 3 ordres : Refus du chef d'établissement (32%), Fermeture des installations sportives (72%), Protocole sanitaire : mise en place de demi-jauges, non brassages, programmation des APSA qui ont entraîné une désertion de l'AS (36%). Peu de rencontres UNSS ont eu lieu (11% des répondants)

Politique sportive

Une véritable politique sportive doit reposer sur un projet de développement clair et identifiable, une planification et des moyens associés et ambitieux. De plus, il faut distinguer deux possibilités : une politique sportive élitaires, privatisée et rentable pour un petit cercle et la politique de développement par le sport de tous et toutes les citoyen·nes.

Au regard de cette affirmation, la seconde version est compromise depuis des années en France par le budget consacré au ministère des Sports et par la place accordée à l'EPS et son évolution.

Par exemple, si les JOP 2024 peuvent et doivent être un moteur pour la motivation du plus grand nombre de jeunes pour la pratique sportive, il ne suffit pas d'en parler à la télévision pour que les choses se fassent d'elles-mêmes. Les structures et les budgets doivent suivre.

Venons-en à l'actualité. La crise sanitaire a littéralement stoppé la pratique sportive institutionnelle. La reprise dans le tissu associatif s'annonce délicate. Elle sera aggravée par l'instauration du pass sanitaire. Les clubs et fédérations risquent de perdre un nombre conséquent de leurs membres.

La fameuse articulation entre le « monde sportif » et l'École existe déjà. De très nombreux enseignant·es d'EPS sont aussi engagé·es dans les clubs sportifs. Puis, il existe un nombre important de conventions entre les établissements scolaires, les associations sportives (AS) et les mêmes clubs. Par ailleurs, le raisonnement en articulation n'est pas tout à fait juste. L'EPS assure une fonction unique et indispensable, celle de la première formation sportive polyvalente. Il va de soi que l'EPS n'a pas la vocation ni les moyens de former les sportifs et sportives de haut niveau. Par contre, l'ensemble des sportifs et sportives passent par l'École. Beaucoup font leurs premiers pas et apprentissages en EPS et/ou à l'AS.

Nous affirmons donc que, dans toute sa spécificité, l'EPS est le lieu de formation sportive pour tous et toutes. L'enseignement des APSA rythme et organise l'EPS.

Parler d'une politique sportive qui n'engloberait pas l'EPS n'aurait aucun sens. Au contraire, il ne peut y avoir de décision d'une politique axée sur le développement sans des mesures fortes sur le développement de l'EPS. Actuellement, nous assistons à la négation de la culture sportive (programmes, DNB).

Par ailleurs, le tissu sportif associatif doit être conforté. Cela passe premièrement par un retour fort aux garanties offertes par les pouvoirs publics et deuxièmement par le renforcement du ministère des sports et son autonomie avec, a minima, un budget doublé par rapport à l'actuel. Aucune agence ne peut se substituer au ministère dans cette optique-là.

Un grand plan de développement des infrastructures sportives

Le SNEP FSU dénonce de longue date le manque d'équipements sportifs pour l'enseignement obligatoire de l'EPS et le sport scolaire. La pandémie Covid met en lumière la question des équipements, leur accès et leur fonctionnalité ; équipements qui s'avèrent indispensables à la pratique des activités sportives et artistiques dans leur dimension culturelle et collective.

La responsabilité incombe aux Conseils Régionaux pour les lycées et aux Conseils Départementaux pour les collèges de mettre à disposition des équipements sportifs de qualité et en quantité suffisante (cf. article L 204-4 du Code de l'Éducation). A la suite des élections départementales et régionales, un renouvellement des exécutifs territoriaux s'est opéré durant l'été. Le SNEP FSU souhaite que ce renouvellement ne se traduise pas par un copier-coller des politiques précédentes.

Un plan de construction et de rénovation

Tous les rapports¹ actuels et passés font le constat du manque d'équipements mais les propositions qu'ils portent peinent à être mis en œuvre par les pouvoirs publics. Ils pointent non seulement qu'ils sont en nombre très insuffisant mais également le caractère vétuste, inadapté et inégalement répartis sur le territoire.

Pour le SNEP FSU la nécessité d'un grand plan national pluriannuel d'investissement avec des co-financements² pour la construction d'équipements sportifs s'impose de toute urgence :

- Grands gymnases, salles spécialisées, espaces d'athlétisme, terrains extérieurs de sports collectifs de grands terrains, ...
- En finir définitivement avec des plateaux sportifs bitumés découverts inadaptés aux progrès des élèves (sols traumatisants, sujets aux aléas de la météo) et qui ne leur permettent pas d'entrer en « culture sportive » ;
- S'agissant des bassins de natation, construire 1 000 piscines de toute urgence.

Le parc des équipements est vieillissant (plus de la moitié a 20 ans ou plus). Ils ont été conçus majoritairement pour répondre aux besoins de la pratique compétitive adulte masculine en dehors de préoccupations d'utilisation et d'accessibilité aux différents publics, particulièrement les scolaires.

Le SNEP FSU demande un grand plan pour la rénovation des équipements, notamment sur le plan thermique³. Améliorer l'existant, doit participer au « plan de relance »⁴ du gouvernement dont un des objectifs est l'adaptation aux changements climatiques.

¹ Rapports : Cathala (2002) «Les équipements sportifs en France» - Fourneyron (2008) sur loi de finances et «Sport, Jeunesse et Vie Associative» - CESE (2018) «Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives» - Cour des comptes (2019).

² Pour le SNEP FSU, une participation de 30% de l'État aurait un effet levier, les 70% restants devraient être répartis pour moitié à la charge des conseils départementaux et régionaux, et pour moitié par les communes et EPCI.

³ Les équipements sportifs sont les bâtiments les plus consommateurs d'énergie des collectivités territoriales. Pour atteindre l'objectif de réduction de la consommation d'énergie finale de 40% fixé en 2030 (stratégie nationale bas carbone française, décret tertiaire 2019), 80% des gymnases et des piscines doivent être rénovés en 10 ans !

⁴ 50 millions d'€ (2021) sont dédiés aux équipements sportifs, pour des besoins chiffrés dès 2005 à 21 milliards d'€ (Cour des comptes 2015).

L'accessibilité des installations sportives sur temps scolaire

78% du parc des équipements appartient aux communes et intercommunalités (EPCI). De ce simple fait, les établissements scolaires ne sont maîtres ni des créneaux horaires attribués ni du type d'équipement, de leur aménagement, de leur entretien, gardiennage, etc. Il s'agit pourtant bien des salles de classe des élèves durant les cours d'EPS. Qui imaginerait qu'une salle de mathématiques doive être partagée entre plusieurs établissements ou qu'il faille négocier l'accessibilité des salles de français pour pouvoir apprendre dans de bonnes conditions ? A cela s'ajoute la problématique du transport ou des déplacements vers ces équipements qui réduisent le temps de pratique pour les élèves mais qui augmente également l'empreinte carbone.

Selon nos sources, sur tout le temps scolaire, seulement 5 à 10% des EPLE du second degré disposent d'équipements sportifs intra-muros ou à proximité immédiate.

Le SNEP FSU porte depuis longtemps la revendication de construire des équipements sportifs dans l'enceinte des établissements, en limite de bordure et accessibles depuis l'extérieur pour permettre l'accès d'autres utilisateurs en dehors des horaires scolaires. Des propositions concrètes sont développées dans ses référentiels⁵.

⁵ à retrouver sur notre site : http://www.snepfsu.net/equipe/les_referentiels_snep.php

Pour une synergie entre le scolaire et le fédéral

Si l'on veut un projet ambitieux de démocratisation du sport en France, il est indispensable de réfléchir aux synergies à construire entre les différents temps : scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire. Cette réflexion doit se mener dans le respect des métiers, missions, périmètre d'intervention de chaque secteur pour éviter les empiètements et concurrences qui nuisent à l'objectif.

De ce point de vue le service public que constitue le sport scolaire est un temps de formation encadré pour permettre à l'ensemble des élèves d'entrer dans le sport associatif. Une entrée facilitante et éducative qui permettra à ces jeunes de poursuivre, dans les temps hors scolaire, l'activité sportive dans le sport associatif. Le sport scolaire doit être pensé comme une école du sport associatif pour tous et toutes.

Pour assurer cette continuité de la pratique des élèves en dehors de l'Ecole dans le sport associatif, il faut les amener à connaître les clubs, les associations et leurs fonctionnements. Se servir des points d'appui existants pour les développer et leur donner davantage corps, sans avoir à inventer de nouveaux dispositifs, permettrait un pas en avant non négligeable. Plusieurs fédérations ont expérimenté des cartes passerelles, cartes sports qui permettent à un enfant licencié dans le sport scolaire de s'inscrire dans un club sportif.

Dans ce cadre, dans la perspective des JOP 2024, l'Etat devrait réfléchir à mettre en place une carte sport permettant à tous les enfants licenciés dans le sport scolaire de s'inscrire dans un club sportif associatif conventionné. L'Etat compenserait financièrement cette mesure dans le cadre d'un plan de relance de l'activité sportive pour tous et toutes.

En dehors du sport scolaire (UNSS et USEP) qui conventionne déjà beaucoup avec les fédérations sportives, il serait intéressant de s'appuyer sur les sections sportives scolaires qui ont une obligation d'association avec un club local. Avoir une section sportive dans chaque établissement serait un appui considérable pour travailler ces synergies.

Un « ministère des Sports » renforcé

Deux ans après sa création, force est de constater que les objectifs assignés à l'Agence Nationale du Sport ne sont pas atteints. En effet, si les différents acteurs qui soutiennent le sport en France sont bien mis à contribution dans l'élaboration des notes de cadrage relatives à l'attribution des subventions ANS, le seul contributeur reste à ce jour le ministère des Sports, qui apporte la quasi-totalité des moyens, que ce soit au niveau financier ou au niveau humain. En effet, outre les transferts officiels de personnels vers l'Agence, ce sont des centaines d'agent-es du ministère des Sports qui, sur le terrain, organisent les campagnes de subventions et instruisent les demandes. A l'inverse, les collectivités territoriales préfèrent rester maîtresses de leurs crédits, ne mettant pas d'argent dans le pot commun... Il en est de même pour le « monde économique » !

Quant à l'organisation interne au ministère, après 10 ans de maltraitance au sein des ministères sociaux (santé et travail)¹, les personnels Jeunesse et Sports ont intégré le 1^{er} janvier 2021 un grand pôle éducatif. Ils relèvent désormais du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, avec le maintien d'un ministère délégué chargé des Sports. L'ambition éducative du sport est ainsi réaffirmée et des synergies accrues entre le monde de l'Ecole et le milieu sportif, notamment fédéral, sont attendues. Malheureusement, avec des effectifs Jeunesse et Sports amputés de 45% en 10 ans et des agent-es qui continuent à réaliser leurs missions « historiques » mais désormais pour le compte de l'Agence (sport de haut niveau et développement des pratiques) ou pour la Préfecture (sécurisation des pratiques), il leur est impossible de mettre en œuvre de nouvelles politiques en faveur du continuum éducatif.

Quant à la réforme du sport de haut niveau qui consiste à transférer des moyens de services du ministère des Sports vers les établissements du sport, la plus-value pour les sportifs et sportives de haut niveau est loin d'être démontrée ! Le maillage territorial n'est pas adapté (certaines régions ont un CREPS, d'autres plusieurs, d'autres aucun) et ne correspond pas toujours au périmètre d'intervention des acteurs qui contribuent au soutien à la haute performance. De plus, le délégué territorial de l'Agence est le Préfet, et non le Directeur du CREPS ou le Responsable régional de la haute performance. Enfin, il s'agit d'un transfert à moyens constants ...

Pour le SNEP FSU, il convient de renforcer le rôle et les moyens du ministère des Sports (crédits et personnels). Et pour mener une politique publique du sport ambitieuse, qui soit véritablement concertée, à tous les niveaux entre l'Etat, les Collectivités, le Mouvement Sportif et le monde économique, chaque acteur doit contribuer !

¹ Depuis 2010, le ministère des sports relevait du secrétariat général des ministères sociaux ; ses personnels étaient gérés par la DRH du ministère de la santé et travaillaient dans des services interministériels avec des agents (et directeurs) de la cohésion sociale, des fraudes, des services vétérinaires, ...

De la nécessité de recrutements massifs et planifiés

Pour assurer un service public de qualité et développer la pratique physique, sportive et artistique en France, il est nécessaire de recruter des personnels qualifiés.

Situation des effectifs élèves du second degré public et de l'emploi en EPS

Dans le second degré public, il y aura eu une évolution des effectifs depuis la rentrée 2017 à la rentrée 2021 de 73 121 élèves (sources : DEPP).

Sur les 4 ans, il y a eu la suppression de 771 postes de titulaires en EPS (347 en établissement et 424 en zone de remplacement), cela équivaut à un concours du CAPEPS externe supprimé en 4 ans.

Pour maintenir le taux d'encadrement de 2017 (source RERS, DEPP), il faudrait créer 1 255 emplois. C'est un véritable « plan de licenciement » que réalise le Ministre... tout en se vantant du développement de l'EPS !

Pour retrouver le taux d'encadrement de 2007 (source RERS, DEPP), il est nécessaire de créer 3 015 emplois en EPS dans le second degré public. Au vu du nombre de départs en retraite (entre 800 et 1 000 par an) il faut, a minima, un plan pluriannuel de recrutement de 1 500 postes par an pendant 5 ans.

Sport

Le ministre de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports affiche de grandes ambitions à son nouveau périmètre, notamment dans le cadre du « continuum éducatif » et dans la perspective des JOP 2024. Mais est-il conscient qu'il a hérité d'un ministère des sports très affaibli ? Les effectifs Jeunesse et Sports ont diminué de 45% au cours des 10 dernières années (lorsque le ministère des Sports était placé sous la tutelle des ministères sociaux), des transferts ont été opérés dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport et de nombreux départs en retraite auront lieu dans un avenir proche (cf. pyramide des âges).

Le SNEP FSU revendique un plan pluriannuel de recrutement massif avec, a minima, 200 postes de professeurs de sport par an.

Une formation de qualité

Depuis 2010 et la première réforme de la formation liée à la maîtrise, la formation initiale des enseignant·es d'EPS n'a fait que se dégrader. Les réformes successives de la formation se font dans un objectif comptable, celle de 2020 l'illustre le mieux. En effet, l'utilisation des étudiant·es en formation master MEEF comme moyens d'enseignement est un nouveau cap franchi, après les fonctionnaires stagiaires utilisés comme tels.

Alors que la formation en EPS était considérée comme une des plus complètes, la baisse importante des horaires imposée par les différents ministères a engendré une baisse de qualité : les enseignements en masters dans notre discipline sont passés en 10 ans de 1 200h à 800h, soit une perte de 400h.

Pour les concours de professeurs des écoles (PE), les horaires ne cessent également de diminuer. Le Ministre a même tenté de supprimer l'EPS au CRPE. Il est revenu sur sa décision, mais les contours de l'épreuve restent flous et les horaires dans les formations au CRPE varient de manière importante d'une académie à l'autre et peut se réduire à seulement 20 heures. Comment former sereinement les futurs PE dans ces conditions ?

La nouvelle réforme et le nouveau concours dégradent cette formation. La volonté du ministère de mettre les étudiant·es de master en responsabilité dans les classes, alors qu'ils devront dans le même temps préparer le concours, leurs cours et le master 2, est intenable. Leurs conditions de rentrée sont déplorables avec des affectations éloignées des centres de formation. Le SNEP FSU demande depuis longtemps que la pleine responsabilité soit reportée à la titularisation, tout en concevant le parcours organisé autour de stages de pratique accompagnée.

Le nouveau concours et l'épreuve d'oral 3 nous interroge fortement sur ce qu'elle évalue. En effet, le candidat se voit noté d'une part sur sa motivation, dont l'appréciation ne peut être que subjective, et sur son appropriation des valeurs de la République et des droits et devoirs du fonctionnaire, les possibles dérives sur ces sujets ainsi que la politique de JM Blanquer nous font craindre une épreuve très policée où seuls les futurs fonctionnaires obéissants seront bien notés.

Pour le SNEP FSU, la totalité de la formation des enseignant·es doit être revue, étudiée sur une temporalité plus longue, de manière à pouvoir l'appréhender de façon systémique et sérieuse pour permettre la nécessaire élévation des qualifications nécessaires au besoin de l'enseignement aujourd'hui.

Bilan de rentrée 2021

Des besoins très importants, mais une EPS affaiblie

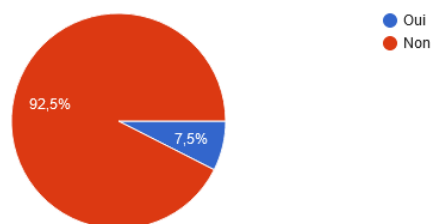
Des besoins très importants en EPS

Suite au confinement en 2020, 88% des collègues estiment que les élèves ont eu une baisse de leurs capacités physiques. Cela est confirmé par les études scientifiques.

Une rentrée de plus avec des horaires non assurés

Cela fait maintenant 3 ans (2019, 2020, 2021) qu'il manque des enseignant-es d'EPS face aux élèves dès la rentrée scolaire. Une situation inacceptable pour le service public d'éducation. Elle est connue, mais le ministère refuse toujours d'augmenter le nombre de postes aux concours de recrutements : un choix clair et assumé de laisser des élèves sans EPS dès la rentrée ! Notre enquête de rentrée (réalisée auprès de 1200 établissements) révèle que cela concerne plus de 7% des établissements.

Y a-t-il des heures EPS non assurées à la rentrée 2021 dans ton établissement ?



La continuité du service public n'est pas assurée

Des effectifs par classes pléthoriques

A cette rentrée 2021, le ministère prévoit l'arrivée de 36 499 élèves supplémentaires (note d'information, n°21.16 DEPP) et a mis en œuvre la suppression de 1 883 postes d'enseignant-es dans le second degré (182 pour l'EPS en établissement). Les effectifs par classe sont un enjeu majeur pour la réussite de tous et toutes et la qualité de l'enseignement.

Hors REP, dans plus de 4/5^{ème} des collèges il y a des classes à 28 ou plus. Dans plus de 2/3 des lycées GT il y a des groupes EPS à 35 et plus. Dans plus de 50% des LP il y a des groupes EPS à plus de 30 élèves. Nous avons de nombreuses remontées avec des effectifs qui dépassent les 30 en collège (jusqu'à 30 en REP et 35 dans les collèges ordinaires), et les 35 en lycée ou en lycée professionnel (jusqu'à plus de 38).

La qualité de l'enseignement est impactée fortement par cette hausse d'effectifs

Recruter moins, et faire travailler plus

De nombreux jeunes souhaitent passer les concours pour devenir enseignant-es d'EPS, les inscriptions augmentent. Le ministère fait le choix de ne pas recruter et de développer les heures supplémentaires dans les établissements entraînant des dégradations des conditions de travail des collègues.

Le SNEP FSU alerte à chaque rentrée sur les besoins, nous avons remis une pétition au ministère en juillet 2021 pour demander l'établissement d'une liste complémentaire au concours. Rien n'a été fait. Pire, 29 recrutements ont été perdus cette année (double concours ou admis à l'agrégation externe mais déjà titulaires) !

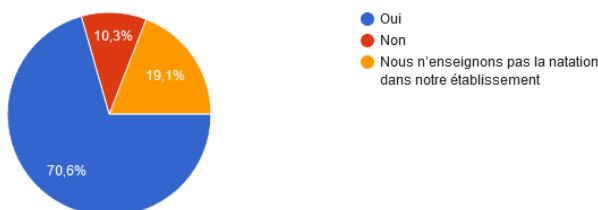
	2017		2018		2019		2020		2021	
	inscrits	postes	inscrits	postes	inscrits	postes	Inscrits	postes	Inscrits	postes
capeps interne	1235	70	1232	70	1319	80	1451	80	1634	80
capeps externe	4809	800	5004	630	5246	650	5366	670	5473	670
capeps réservé	234	94	58	111	0	0	0	0	0	0
agreg externe	1235	50	1266	40	1092	40	1114	40	1253	40
recrutements		1014		851		770		790		790
recrutements perdus										29
recrutements réels										761

Sur l'emploi, le ministère développe une politique « anti-jeunes », « anti-emploi » et « anti-EPS »

Cas particulier de la natation : 90% des établissements avec moins de natation ou pas de natation

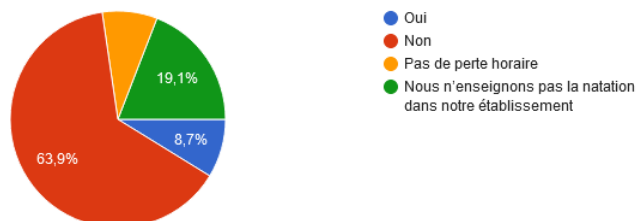
L'apprentissage de la natation a été impacté très fortement, avec de lourdes pertes d'horaires.

Durant les 2 dernières années, l'apprentissage de la natation a-t-il été perturbé dans ton établissement ?



Dans très peu d'établissements (moins de 10%), des solutions de rattrapage ont été prévues, faute de moyen (installations et créneaux notamment).

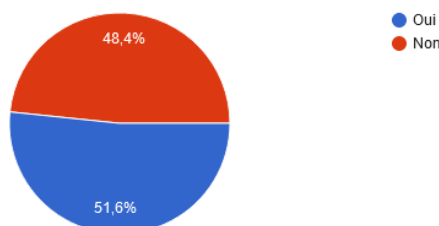
En cas de perte horaire, aurez-vous des créneaux supplémentaires pour rattraper les séances perdues ?



Les associations sportives scolaires

Les années passées ont vu une baisse du nombre de licencié-es dans les Associations Sportives, mais aussi des pratiques. Dans les lycées (GT et professionnels), les réformes ont été néfastes pour le sport scolaire en multipliant les cours les mercredi après-midi : plus de 50% des établissements concernés

En Lycée, LP, y a-t-il des cours le mercredi après-midi ?





76 rue des Rondeaux, Paris 20
01.44.62.82.23 - presse@snepfusu.net
www.snepfusu.net